

# Le Snes demande la gratuité pour les admissibles

Les admissibles des concours de l'enseignement pour 2014, expérimentent un nouveau système. En attendant leurs oraux l'année prochaine, ils effectueront six heures d'enseignement et suivront des cours à l'École supérieure du professorat et de l'Éducation (Espe).

Pour le Snes, il n'est pas normal qu'on demande à ces candidats de s'acquitter de plusieurs centaines d'euros pour suivre les cours de l'Espe. « Ce n'est pas normal de faire payer des gens pré-recrutés ! S'indigne Audrey Moreau. Nous rencontrons le rectorat sur le

*sujet la semaine prochaine, nous allons demander une prise en charge de la formation. Elle est d'environ 400 euros. »*

**1000 euros par mois**

Les stagiaires reçoivent en contre partie de leur contrat de six heures, un salaire de 1000 euros par mois.

Pour le Snes, l'installation de l'École se fait dans la précipitation, « les plaquettes de modules ne sont pas toutes prêtes », explique Audrey Moreau. « La direction lisait à l'envers les directives du ministère sur les contrats, précise Boris Vebrel. C'est l'obtention des écrits qui ouvre droit au contrat pour ceux qui le demandent (ils sont 190 dans l'Académie). Nous avons demandé au Snes national d'intervenir directement auprès du ministère. »

Pour l'Académie, le contrat ne peut être offert qu'aux candidats inscrits en master 2 à l'Espe.

« L'école ne propose que 12 parcours sur les 24 possibles, analyse Audrey Moreau. Les candidats qui ont présenté des concours pour lesquels les formations ne sont pas proposées à l'Espe de La Réunion se voyaient barrer la route pour des contrats. Nous sommes intervenus pour que ce droit leur soit ouvert. On nous a promis des modules pour les aider à préparer les oraux. »

L'explication du refus d'ouvrir les formations quand il n'y a pas de poste dans l'île étonne les syndicalistes. « Ça reste un concours national ! »

Hier soir, l'Académie a officiellement nommé Frédéric Tupin, administrateur provisoire de l'Espe. L'ancien directeur de l'IUFM a fort à faire.

Nicolas BONIN



**Boris Vebrel et Audrey Moreau défendent pour la gratuité de l'Espe pour les admissibles.**